République Française

Département des Hautes-Pyrénées - Arrondissement : BAGNÈRES-DE-BIGORRE

COMMUNE DE TILHOUSE

PROCES-VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 octobre 2023

Date de la convocation : 12/10/2023

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Secrétaire de séance :
Coralie SORDO

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Joëlle ABADIE,

Présents : Joëlle ABADIE, Jean-Michel VIAU, Coralie SORDO, Juan NARANJO, Alain FORTRIE, Séverine LALA, Denise LECLERC, Priscilla MARECHAL, Sébastien OZON, Jérémy SERRES, Sylvie TOUJAS
Représentés :
Excusés :
Absents :

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du PV 2023-07 (12 septembre 2023)
2/ Point sur les travaux de l'entrée du village quartier Pradiole
3/ ONF Assiette de coupes 2024
4/ Fonds de concours 2023
5/ Projet Nature Impact WWF
6/ Bilan des journées du Patrimoine 2023
7/ Plan Communal de Sauvegarde
8/ Point sur le projet Agri-Photovoltaïque
9/ SDE Point sur l'éclairage public opération « tête en LED »
10/ Modalités d'installation des défibrillateurs
11/ Divers
12/ CCPL
. Centre aquatique
. PLUI
. Moulin des Baronnies
. Déchets : Point sur les projets en cours
. Point sur le matériel de désherbage mécanique
. Divers

RÉSUMÉ DES DÉBATS :

Début de séance : 20 h 30

1/ Approbation du PV 2023-07 (12 septembre 2023)

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2/ Point sur les travaux de l'entrée du village quartier Pradiole

Le SDE nous signale un problème sur les circuits électriques du quartier Pradiole, une réparation provisoire a permis de mettre en route le recherche du problème de fond est en cours, l'installation des futurs candélabres est prévue fin novembre.
Une réunion aura lieu prochainement avec Clémentine Rémy pour choisir les arbustes à planter dans les massifs.
Les bordures d'ilot ne nous semblent pas assez visibles, nous nous renseignons sur une peinture phosphorescente ou encore des petites lumières.

3/ ONF Assiette de coupes 2024

Dans l'attente de la réponse de l'appel à projets Nature Impact du WWF, les coupes prévues sont repoussées à 2025.

4/ Fonds de concours 2023

Une subvention est demandée à la CCPL pour la création du boulodrome du village ainsi que celle de la dalle des containers de la Pradiole.

5/ Projet Nature Impact WWF

Suite à la visite de M. Vallaury et Mme. Dartheron du WWF le 12 octobre, nous avons légèrement modifié le dossier remis pour l'appel à projets afin de le clarifier et d'affiner le budget dans le but de lui donner toutes ses chances au moment du passage devant le Comité scientifique qui aura lieu à partir du 14 novembre.

6/ Bilan des journées du Patrimoine 2023

Les journées du Patrimoine ont remporté un succès, notamment la visite de la tourbière de la Lande et la visite historique de Mme Montariol.

7/ Plan Communal de Sauvegarde

Les fiches de renseignements reviennent à la Mairie progressivement pour constituer le fichier des coordonnées des habitants. Mme Lucia-Sopena de la Préfecture a pris contact avec nous pour une aide technique à la rédaction du PCS.

8/ Point sur le projet Agri-Photovoltaïque

La loi APEnR Accélération de Planification des Energies Renouvelables nous demande de définir des ZAEnR Zone d'Accélération des Energies Renouvelables. Notre commune, favorable au développement

des énergies renouvelables, a déjà un projet agri-photovoltaïque dans la zone dite « des Cibles » voisine du pole environnemental située sur le territoire administratif de Capvern. Le CM décide d'ouvrir un registre en Mairie à partir du lundi 23 octobre afin de proposer une concertation de la population avant de prendre une délibération lors du prochain Conseil Municipal.

9/ SDE Point sur l'éclairage public opération « tête en LED »

Le SDE nous propose de bénéficier de l'opération « tête en LED » qui consiste à remplacer dès 2024, 40 têtes de lampadaires anciennes par des têtes LED en conservant les poteaux béton existants. Selon la simulation communiquée par le SDE, les dépenses relatives à cette rénovation seront largement compensées par les économies réalisées en matière de consommation électrique.
Nous décidons de candidater à cette opération à laquelle nous sommes éligibles pour des travaux dès 2024.

10/ Modalités d'installation des défibrillateurs

Les pompiers de Capvern nous proposent une formation à l'utilisation des défibrillateurs prise en charge financièrement par Groupama dès que ceux-ci seront installés.

11/ Divers

. La première réunion de Kamineo dans le cadre de l'opération « Y'a plus qu'à bien manger » a eu lieu aujourd'hui à La Marotte ; elle a consisté en un cours de diététique, de cuisine et une séance de gymnastique qui ont rassemblé une vingtaine de personnes. Le coût de cette première réunion, qui sera renouvelée chaque mardi pendant 11 semaines, sera pris en charge par la commune à l'aide d'une subvention de 100 euros à l'association Kamineo.
. Arrêté concernant le transport scolaire
. La crêpière « La Coquette » souhaite venir s'installer un soir par semaine à Tilhouse, nous lui proposons de venir les mercredis soir à l'Eglise.
. L'ouverture des candidatures pour la gestion du Syndicat de Production d'Eau a été faite, deux entreprises sont retenues pour l'ouverture des offres : le groupement ESL/SUEZ et SAUR.

12/ CCPL

. Centre aquatique :
L'ouverture des offres a eu lieu et certains lots infructueux viennent d'être relancés.
. SMPPP :
L'ouverture des candidatures a eu lieu, deux entreprises sont retenues pour l'ouverture des offres dans les jours à venir.
. PLUI :
Une visite paysagère aura lieu cette semaine.
. Point sur le matériel de désherbage mécanique
Les démonstrations proposées par la société YVMO le 4 octobre n'ont pas donné de résultats satisfaisants.

Le prochain conseil municipal aura lieu 15 novembre 2023 à 20h30

Fin de séance : 23 h 50

Le prochain conseil municipal aura lieu 23 novembre 2023 à 20h30

Coralie SORDO
Secrétaire de Séance

Joëlle ABADIE
Président de séance

MAIRIE DE TILHOUSE
R.F.
65 (Htes-Pyrénées)

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

DE 017 2023 - FONDS DE CONCOURS 2023

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,
Vu la réalisation par la commune de l'opération suivante :
Réfection de voirie communale

Vu le montant de travaux correspondant s'élevant à 7 220.50 € HT,
Madame le Maire propose de solliciter un fonds de concours de 2 083 € auprès de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan pour l'exercice 2023, pour le financement de l'opération précitée, avec le plan de financement suivant :

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Création Aire Container et Boulodrome	7 220,50	Fonds de concours CCPL	2 083,00
		Autofinancement commune	**5 137,50**
Total	**7 220,50 €**	**Total**	**7 220.50 €**

Vu la proposition du Maire,
Le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés,

– De solliciter un fonds de concours d'un montant de 2 083 € à la CCPL pour l'opération suivante :

Création Aire Containers et Boulodrome

– D'autoriser Madame le Maire à solliciter la demande de versement de fonds de concours à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan, suivant les conditions fixées à l'article L 5214-16 V du CGCT,

– D'autoriser Madame le Maire à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Ainsi, fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

DE 018 2023 - ASSIETTE DE COUPE 2024

Madame Joëlle ABADIE, le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en **2024** en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve l'Etat d'Assiette de l'année **2024** des coupes présentées ci-après ;
2. Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette telles que présentées ci-après ;
3. Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après.

Etat d'assiette 2024 – Forêt Communae Tilhouse

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Réglée/ Non Réglée	Année prévue dans le document de gestion durable (aménagement forestier)	Année proposée par l'ONF	DECISIONS DE LA COLLECTIVITE					
							Année décidée par la collectivité	Destination des bois Mode de commercialisation prévisionnel				
								Vente Délivrance (affouages) Mixte Bois sur pied Bois façonnés				
9	AMEL	1168	10.16	OUI	2021	2025	Choisissez un élément.					
14	RE	489	3.49	NON	2018	2025	Choisissez un élément.					
14	RS	438	3.5	OUI	2021	2025	Choisissez un élément.					
15	RE	560	4	OUI	2021	2025	Choisissez un élément.					
16	AMEL	725	5.8	OUI	2024	2029	Choisissez un élément.					
2_a	RE	320	2.56	NON	2022	Supp.	Choisissez un élément.					

POUR INFORMATION **Motif des coupes proposées en AJOUT, REPORT ou SUPPRESSION par l'ONF**			**Parcelles**
	ONF-CE	Condition technique d'exploitabilité et de desserte	2a
	ONF-SA	Conséquence de chablis et dépérissement	
	ONF-EM	Emprise d'équipement, sécurité	
	ONF-EE	Enjeu environnemental, paysager ou social	9,14,14,15
	ONF-SC	Etat sylvo-cynégétique	
	ONF-AR	Raison Sylvicole - Acquisition du renouvellement	
	ONF-CR	Raison sylvicole - Compression non terminée	
	ONF-CF	Raison sylvicole - Niveau de capital forestier	16
	ONF-RC	Raison commerciale	
	ONF-RE	Retard d'exploitation	
	ONF-TA	Transition d'aménagement	

Le conseil municipal donne pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

DE 019 2023 - SUBVENTION COMPLÉMENTAIRES

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que durant cet automne l'association KAMINÉO organise sur la commune de Tilhouse des animations à l'attention notamment des personnes âgées de la commune.

Elle propose d'attribuer à cette association une subvention complémentaire prenant en compte ces animations pour un montant de 100 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent cette proposition et autorisent Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

DE 020 2023 - ANNULE ET REMPLACE LA DE 018 2023

Madame Joëlle ABADIE, le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en **2024** en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

4. Approuve l'Etat d'Assiette de l'année **2024** des coupes présentées ci-après ;
5. Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette telles que présentées ci-après ;
6. Pour ces coupes, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation ;
7. Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après.

Etat d'assiette 2024 – Forêt Communae Tilhouse

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Réglée/ Non Réglée	Année prévue dans le document de gestion durable (aménagement forestier)	Année proposée par l'ONF	DECISIONS DE LA COLLECTIVITE					
							Année décidée par la collectivité	Destination des bois Mode de commercialisation prévisionnel				
								Vente	Délivrance (affouages)	Mixte	Bois sur pied	Bois façonnés
9	AMEL	1168	10.16	OUI	2021	2025	2025	☐	☐	☐	☐	
14	RE	489	3.49	NON	2018	2025	2025	☐	☐	☐	☐	
14	RS	438	3.5	OUI	2021	2025	2025	☐	☐	☐	☐	
15	RE	560	4	OUI	2021	2025	2025	☐	☐	☐	☐	
16	AMEL	725	5.8	OUI	2024	2029	2029	☐	☐	☐	☐	
2_a	RE	320	2.56	NON	2022	Supp.	SUPPR	☐	☐	☐	☐	

POUR INFORMATION **Motif des coupes proposées en AJOUT, REPORT ou SUPPRESSION par l'ONF**			**Parcelles**
☐	ONF-CE	Condition technique d'exploitabilité et de desserte	2a
☐	ONF-SA	Conséquence de chablis et dépérissement	
☐	ONF-EM	Emprise d'équipement, sécurité	
☐	ONF-EE	Enjeu environnemental, paysager ou social	9,14,14,15
☐	ONF-SC	Etat sylvo-cynégétique	
☐	ONF-AR	Raison Sylvicole - Acquisition du renouvellement	
☐	ONF-CR	Raison sylvicole - Compression non terminée	
☐	ONF-CF	Raison sylvicole - Niveau de capital forestier	16
☐	ONF-RC	Raison commerciale	
☐	ONF-RE	Retard d'exploitation	
☐	ONF-TA	Transition d'aménagement	

Le conseil municipal donne pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.